

Projet éolien de Fouqueure

Vue sur la zone d'étude du projet

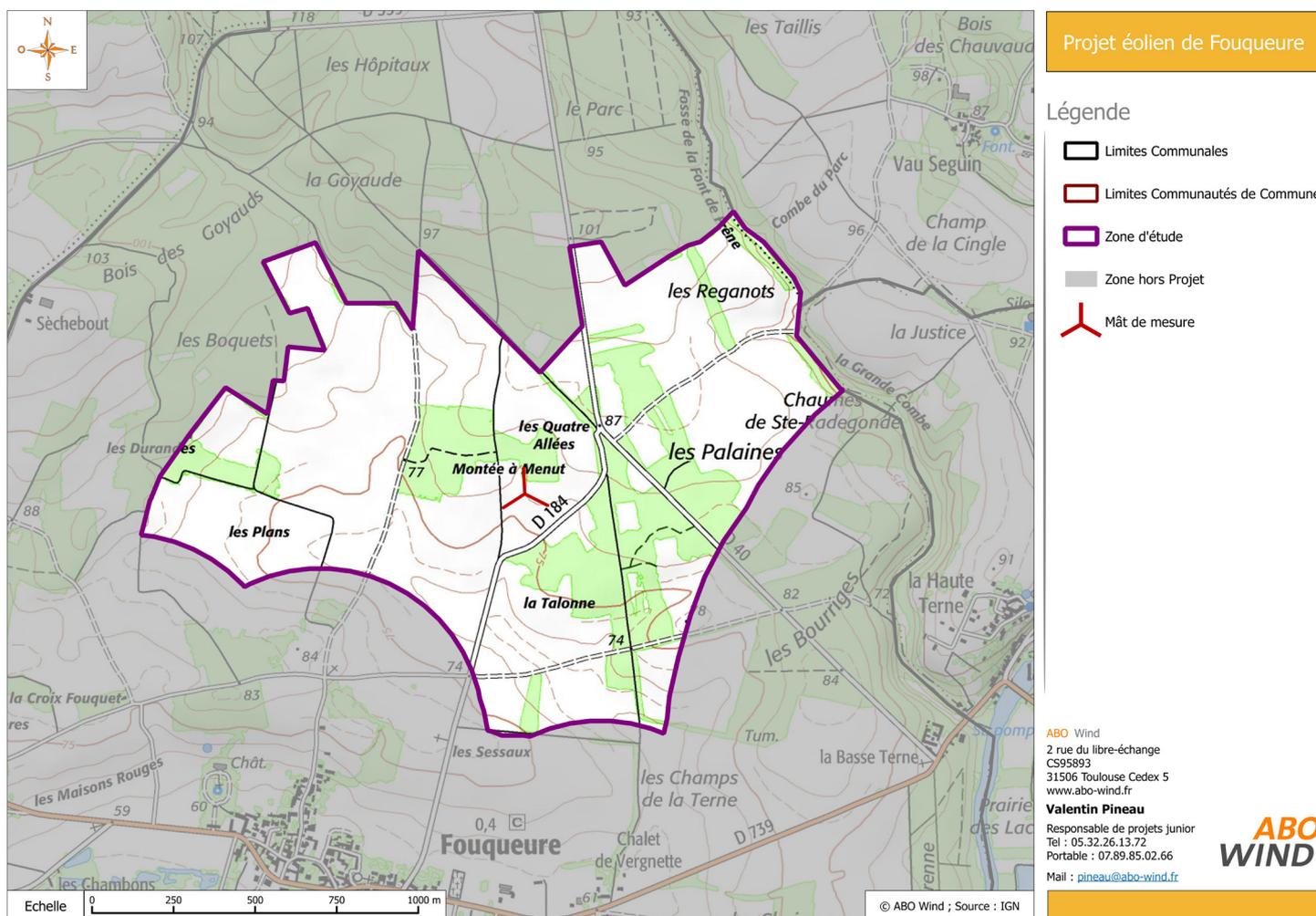
Ce bulletin d'information a pour objectif de vous expliquer notre démarche de développement du projet éolien actuellement à l'étude sur votre territoire. Nous espérons qu'ils répondra à vos éventuelles interrogations. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

Bulletin d'information - Janvier 2018

Historique du projet éolien

Depuis maintenant près de 15 ans, ABO Wind est un acteur incontournable de l'éolien sur le territoire nord charentais. Ainsi en 2007 ABO Wind a construit le premier parc éolien de Charente à Salles-de-Villefagnan, et est depuis le premier développeur de Charente. Dans le cadre de ce développement, **ABO Wind a lancé en 2017 la réflexion pour un nouveau projet éolien sur la commune de Fouqueure, entre la forêt de Tusson et le Bourg de Fouqueure.**

C'est dans le cadre de cette démarche, qu'ABO Wind a, avec l'accord du conseil municipal de Fouqueure, organisé une rencontre des propriétaires et exploitants situé dans la zone d'étude. **Afin de préciser la faisabilité du projet sur le site ainsi que son ampleur, des études vont être menées en 2018.** Ces études, confiées à des bureaux d'étude indépendant, porteront sur le gisement de vent, les enjeux environnementaux, la cohérence paysagère et les enjeux acoustiques. Elles permettront de dimensionner le parc éolien le plus adapté au territoire.



Frise chronologique

Janvier 2017 Identification de la zone potentielle	Avril 2017 Présentation au Conseil Municipal	27 Juillet 2017 Délibération favorable du Conseil Municipal	13 Septembre 2017 Réunion de présentation aux propriétaires et exploitants	Automne/ Hiver 2017 Signatures des accords fonciers	Janvier 2018 Information de la population de Fouqueure et des communes riveraines
--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------

Etudes de faisabilité

Depuis début 2017, un parc éolien est soumis à une autorisation administrative : une demande d'autorisation environnementale. Au sein de cette demande, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation. Les études relatives au projet sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention.

Ces études se déroulent en différentes phases :

- L'état initial permet de caractériser le territoire et ses spécificités. Le volet « Milieux Naturels » est généralement lancé en premier, car il doit couvrir un cycle biologique entier (une année). L'ensemble des données sera connu à l'automne 2018.
- A partir de ces informations, ABO Wind élabore avec les bureaux d'études plusieurs scénarii d'implantation des machines sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'études. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de sélectionner le meilleur projet.
- A partir du scénario final, les effets sont évalués par les bureaux d'études, qui proposeront les ajustements et les mesures permettant d'éviter, réduire et, si nécessaire, compenser les conséquences du projet sur l'environnement.

Calendrier des études

Domaine d'étude	Bureau d'étude	Début de l'étude
Etude de vent	ABO Wind/Encis Wind	Février 2018
Etude avifaune	NCA Environnement	Février 2018
Etude des chiroptères	NCA Environnement	Mars 2018
Faune terrestre	NCA Environnement	Mars 2018
Etude de l'habitat Faune/Flore	NCA Environnement	Avril 2018
Etude paysagère	Gantha	Mars - Avril 2018
Etude acoustique	ECO Stratégie	Mars 2018

L'étude sur le milieu naturel et la biodiversité (flore, oiseaux, chauves-souris, faune terrestre)

Elle consiste à :

- Recenser et localiser précisément les zones naturelles sensibles;
- Réaliser un inventaire de terrain des espèces animales et végétales que ces zones abritent à des périodes propices à leur observation;
- Analyser les fonctionnalités écologiques du secteur;
- Préciser les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces rares et/ou protégées au plan local, national, ou international, ainsi que le fonctionnement écologique des écosystèmes associés.

Les observations de terrain réalisées par le bureau d'étude indépendant NCA Environnement sont menées essentiellement à l'intérieur de la zone d'étude du projet éolien et sur ses abords élargis.

Les prospections de terrain visent à explorer le maximum de superficie, en multipliant les techniques d'observation : poste fixe, parcours d'écoutes et d'observation, etc.

Pour les chauves-souris, en particulier, des enregistrements en altitude sont réalisés. Pour cela nous utilisons un « batcorder », un système d'écoute et d'enregistrement en altitude des ultrasons émis par les chauves-souris, permettant d'identifier leur nombres et les espèces concernées. Deux micros seront fixés à 140m et 70m, suppléés par un système d'écoute au sol.

En complément des prospections de terrain, le bureau d'étude se base également sur les éléments bibliographiques existants (naturalistes locaux, atlas départementaux ou régionaux...).



Exemple de batcorder utilisé pour identifier les chiroptères, sur mât de mesure. Source : ENCIS Environnement

Ces études permettent de choisir la solution qui concilie au mieux le projet éolien et le milieu naturel.



La mesure du vent

L'installation d'un mât de mesure de vent est un préalable à tout projet éolien. Les anémomètres et les girouettes disposés sur le mât à différentes hauteurs permettent d'établir un profil des vitesses et des directions des vents. **Le mât de mesure devrait être installé sur le site fin février 2018, le temps d'obtenir toutes les autorisations nécessaires à son implantation, pour une durée de 2 ans environ.** Les données issues de ce mât serviront à confirmer le gisement éolien, dont ABO Wind a déjà une connaissance forte grâce aux parcs éoliens de Salles-de-Villefagnan et Xambes depuis 10 ans, et au mât de mesure installé sur Vouharte depuis Août 2017.

La connaissance des caractéristiques du vent sur le site étudié permettra de définir le type d'éoliennes le plus adapté au site, leur nombre, la distance à prévoir entre chacune d'elles et enfin, d'estimer précisément la production électrique du futur parc éolien.



Mât de mesure du projet éolien des Plans, sur la Faye et Villegats

Caractéristiques du mât

Type de mât	Treillis
Système d'ancrage	Haubans avec ancrages plaques
Hauteur	140 mètres (incluant le paratonnerre)
Instruments	4 anémomètres 2 girouettes 1 logger (enregistreur des données) 1 baromètre 1 sonde de température 1 balise moyenne intensité au sommet 1 balise basse intensité à mi-hauteur
Alimentation	3 panneaux photovoltaïques
Période de mesure	2 ans
Terrain d'implantation	Parcelle agricole
Haubenage	3 directions depuis le mât
Ancrages	35, 60 et 80 mètres à l'axe du mât
Maintenance préventive	Annuelle

L'étude acoustique

Durant quelques semaines, une campagne de mesure acoustique va se tenir aux abords de la zone d'étude. Plusieurs sonomètres, installés au niveau des habitations les plus proches, vont mesurer pendant au moins 2 semaines le niveau de bruit dans différentes conditions de vent, de jour comme de nuit. Les mesures réalisées vont ensuite permettre de modéliser l'environnement sonore autour du projet. Dans un second temps, à l'aide d'un logiciel de calcul, **le bureau d'étude en charge de l'étude pourra recréer virtuellement le bruit que généreraient les éoliennes du projet et ainsi vérifier, à l'avance, si le projet respectera la réglementation acoustique française** (Arrêté du 26 août 2011 - Voir paragraphe « L'aspect sonore d'une éolienne »). Si un risque de non-conformité apparaissait, **le projet sera adapté de façon à réduire le bruit émis par les éoliennes.** Plusieurs solutions sont alors envisageables : éloignement des éoliennes aux habitations, bridages acoustiques.

Une seconde campagne de mesures acoustiques sera réalisée une fois le parc éolien construit et en fonctionnement. Elle permet de contrôler, par des mesures aux mêmes emplacements, que le parc est bien en conformité au niveau acoustique.



Exemple de sonomètre posé par ABO Wind sur un point d'écoute

L'étude paysagère

Elle permet d'estimer la capacité du secteur à accueillir un projet éolien et d'optimiser l'implantation des éoliennes afin d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire et les paysages qui le caractérisent. Une attention particulière sera apportée aux monuments historiques proches de la zone d'étude ainsi qu'à la visibilité depuis le cours de la Charente et du village de Tusson. À noter que dans la réalisation de ces études, de nombreux acteurs et services de l'État accompagnent le montage du projet et se prononcent sur sa faisabilité.

À partir de ces études, ABO Wind élabore plusieurs scénarii d'implantation des éoliennes sur le site qui sont ensuite analysés par les bureaux d'étude. La synthèse de ces analyses permet ensuite à ABO Wind de concevoir le projet le plus adapté au territoire.

Pourquoi l'éolien ?



Objectifs européens 2020

- 20% d'énergies renouvelable
- 20% de CO2 en moins
- 20% de réduction de consommation



Etat des lieux en France

- Objectif 2020 : 19 000 MW
- Juin 2017 : 12 490 MW



Région Nouvelle-Aquitaine

- Objectif 2020 : 3 000 MW
- Objectif 2030 : 3 950 MW
- Juin 2017 : 734 MW

Transition énergétique :
déclinaison des objectifs nationaux



Volonté locale : prise en main
du sujet pour les collectivités



ABO Wind développe un projet éolien
avec vous, sur votre territoire

Qui est ABO Wind ?

Avec quatre agences à Lyon, Nantes, Orléans et Toulouse (siège social), ABO Wind développe des projets éoliens sur tout le territoire français depuis 2002. Soutenue par un groupe solide et indépendant, la société ABO Wind a développé et mis en service 22 parcs éoliens en France soit 278 MW d'électricité propre. La production issue de ces éoliennes représente l'équivalent de la consommation annuelle de la ville de Bordeaux.

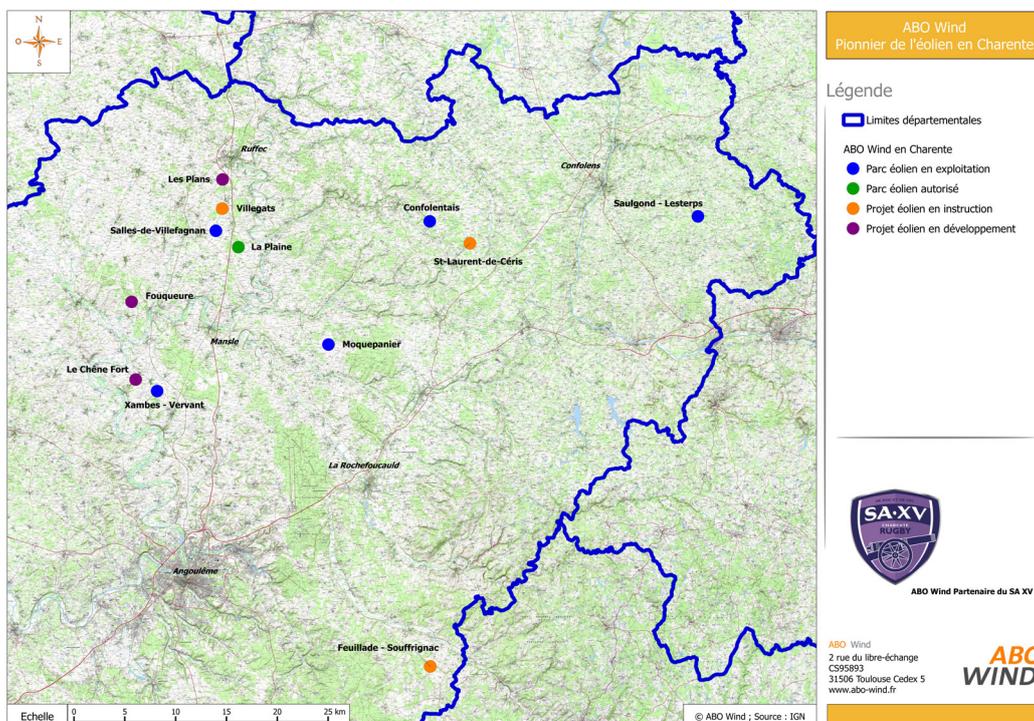
Le métier d'ABO Wind est la réalisation de parcs éoliens «clés en main», c'est-à-dire la conception, la construction et l'exploitation, allant jusqu'au démantèlement en fin de vie du parc éolien. Son implication pour l'actionnariat local est le gage d'un réel développement durable.

ABO Wind en Charente

Avec ses 5 parcs éoliens construits en Charente, 58% de la puissance électrique éolienne installée dans le département a été développée par ABO Wind (soit 76,5 MW sur 133 MW).

L'objectif régional de 3 000 MW fixé par le gouvernement à l'horizon 2020 est pourtant loin d'être atteint : seulement 734 MW sont installés en Nouvelle Aquitaine à ce jour !

Fin 2017, 220 MW de projets déposés par ABO Wind sont en cours d'instruction par les services de l'État ou jugés au tribunal sur la région Nouvelle Aquitaine.



www.abo-wind.fr

Responsables des projets :

Valentin Pineau
Tél. : +33 (0)7 89 85 02 66
valentin.pineau@abo-wind.fr

Maxime Le Dain
Tél. : +33 (0)6 84 34 03 90
maxime.ledain@abo-wind.fr

Responsable de la communication :

Cristina Robin
Tél. : +33 (0)2 38 52 21 71
cristina.robin@abo-wind.fr

ABO
WIND